

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

1966 99

Déclaration de Maladie : N° P19- 0013965

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9847 Société : R.A.M.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BENCHARKI NADA Date de naissance : 15-05-1969

Adresse : Perle de Nous Cenr. 4 ét. APT 6 2 ème étage

Tél. : 06.61.19.48.03 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 01/02/2024

Nom et prénom du malade : BENCHARKI NADA Age: 58

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : C.I.S. d'asthme

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

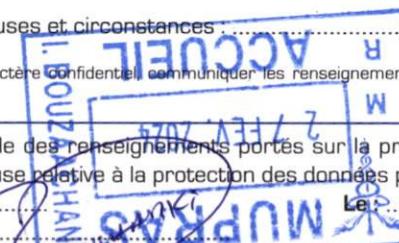
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 01/02/2024

Signature de l'adhérent(e) :





RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01/02/24	Consultation	1	200,00	Dr. Siham BELAHCENE Cardiologue Angle Bld. Ibn Tachferine et Adraa Mourakabuchi 3ème Etage N°5 Ablanca - Tel: 0522 61 133
01/02/24	ECG	1	200,00	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Bloc U N° 1 D'aroua Tel : 05 22 53 20 83 19176	01/02/24	348,10 DHS

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel. Thérapeutique. nécessaire à la profession.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Spécialiste des maladies
du cœur et des vaisseaux

Explorations
Cardio-Vasculaires



د. سهام بلعيش

إختصاصية في أمراض
القلب والشرايين
استكشاف أمراض
القلب والشرايين

د - ١٢/٢٤

Bouchaiki Nada

٤٢,٢٥ $\times 2$

Vortstone mg_2

١ جزء ~~one tablet~~

٤٨,٧٥ $\times 2$

Solupred mg_2

٢١٨٥,٠٠

Solupred mg_2 mg_1

١ جزء $\times 2$

Solupred® 20 mg

RESPECTER LES DOSES PRÉSCRITES
احترم المقادير المعينة

Uniquement sur ordonnance - Tableau A (Liste 1)
(اندمة ١)
صرف بمحض وصفة طبية - جدول A

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1,
Ain sebââ Casablanca
Solupred 20 mg 20,00
P.P.V : 48,70 DH

6 118000 060536

S.V.

Dr. Siham BELAICHE
Cardiologue

Angle Bd. Ibn Tachefine et Adraa
EL Mourakouchi 3ème Etage N° 5
Casablanca - Tel: 05 22 61 11 33

Pharmacie PRINCIPALE
B106 - 2ème étage
Boulevard Ibn Tachefine
Casablanca - Tel: 05 22 53 20 83

زاوية شارع ابن تاشفين وابن العدراء المراكشي، إقامة فاطمة الزهراء II الطابق الثالث رقم 5
فوق أسيما و (BMCE) - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 61 11 33

Angle Bd. Ibn Tachefine et Ibn El Adraa El Mourakouchi, Résidence Fatima Zahra II 3ÈME étage, N° 5
Casablanca (au dessus de Acima et BMCE) - Tél.: 05 22 61 11 33

Grossesse et allaitement

D'une façon générale, demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien avant de prendre tout médicament.

Ce médicament dans les conditions normales d'utilisation peut être utilisé pendant la grossesse.

La salbutamol passe dans le lait maternel.

Sportifs :

Attention, ce médicament contient un principe actif pouvant rendre positifs les tests pratiqués lors de contrôles antidopage.

3. COMMENT UTILISER VENTOLINE 100 microgrammes/dose, suspension pour inhalation en flacon pressurisé ?

Instructions pour un bon usage

L'inhalateur n'est pas muni d'un compteur de doses. Vous ne pouvez donc pas savoir combien de doses restent disponibles dans l'inhalateur. Aussi, il est recommandé de garder un 2^{ème} inhalateur de Ventoline non entamé à disposition pour prendre le relais en cas de survenue imprévisible d'une crise d'asthme ou d'une gêne respiratoire alors que votre premier inhalateur serait vide.

Posologie:

Respectez toujours la posologie prescrite par votre médecin. En cas de doute, consultez votre médecin ou votre pharmacien.

La dose recommandée est :

- en cas de crise d'asthme ou d'épisode aigu de gêne respiratoire : dès les premiers symptômes, inhalez 1 à 2 bouffées (voir ci-dessous «Mode d'emploi»).

Cette dose peut éventuellement être répétée quelques minutes plus tard si nécessaire

Si les troubles ne régressent pas rapidement, consultez immédiatement un médecin.

En cas de crise d'asthme sévère, les inhalations peuvent être renouvelées à raison de 2 à

6 bouffées toutes les 5 à 10 minutes jusqu'à une prise en charge éventuelle hospitalière.

Dans ces situations, l'utilisation d'une chambre d'inhalation est recommandée pour faciliter l'administration.

- Prévention de l'asthme d'effort : inhalez 1 à 2 bouffées (voir ci-dessous «Mode d'emploi»), 15 à 30 minutes avant l'exercice.

La dose quotidienne ne doit habituellement pas dépasser 8 bouffées (voir « Avertissements et précautions »). Si vous avez besoin de prendre plus de 8 bouffées par jour de ce médicament pour soulager vos symptômes respiratoires, vous devez consulter votre médecin afin qu'il réévalue votre traitement.

Mode d'administration :

Voie inhalée (exclusivement par l'intermédiaire de l'embout buccal de l'inhalateur).

Ventoline 100 microgrammes

suspension pour inhalation en flacon

SALBUTAMOL

Lot
EXP
PPV3T9Y
06 2025
42,20 DA

Veuillez lire attentivement cette notice avant d'utiliser ce médicament. Les informations importantes pour vous.

- Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Si vous avez d'autres questions, interrogez votre médecin ou votre pharmacien.
- Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez pas à personne d'autre.
- Il pourrait leur être nocif, même si les signes de leur maladie sont similaires aux vôtres.
- Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, qu'il soit mentionné ou non dans cette notice, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Voir rubrique "Effets indésirables".

Que contient cette notice ?

1. Qu'est-ce que VENTOLINE 100 microgrammes/dose, suspension pour inhalation en flacon pressurisé et dans quels cas est-il utilisé ?
2. Quelles sont les informations à connaître avant d'utiliser VENTOLINE 100 microgrammes/dose, suspension pour inhalation en flacon pressurisé ?
3. Comment utiliser VENTOLINE 100 microgrammes/dose, suspension pour inhalation en flacon pressurisé ?
4. Quels sont les effets indésirables éventuels ?
5. Comment conserver VENTOLINE 100 microgrammes/dose, suspension pour inhalation en flacon pressurisé ?
6. Contenu de l'emballage et autres informations.

1. QU'EST-CE QUE VENTOLINE 100 microgrammes/dose, suspension pour inhalation en flacon pressurisé ET DANS QUELS CAS EST-IL UTILISÉ ?

Classe pharmacothérapeutique : Bronchodilatateur Bêta-2 mimétique à action rapide et de courte durée par voie inhalée (R : Système Respiratoire) - code ATC : R03AC02

Ce médicament contient un bêta-2 mimétique : le salbutamol.

C'est un bronchodilatateur (*il augmente le calibre des bronches*) à action rapide (*il agit en quelques minutes*) et de courte durée (4 à 6 heures) qui s'administre par voie inhalée (*en l'inspirant par l'embout buccal de l' inhalateur*).

Il est indiqué en cas de **crise d'asthme** ou pour soulager une **gêne respiratoire** au cours de la maladie asthmatique ou de certaines maladies des bronches.

Il peut également vous être prescrit en **traitement préventif de l'asthme déclenché par l'effort**. Si vous avez de l'asthme, en fonction de sa sévérité, votre médecin peut prescrire Ventoline seul ou en complément d'un traitement de fond continu.

ID:652636
PPV : 42,20 DH
LOT : V387
PER : 03/2025

AC, DERIVAT

FEV. 01 2024 10:56
ID= AGE=

